



## **Avis aux termes de l'article 12**

## **Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle**

**Nom du produit : Fongicide Scala SC**

**Numéro d'homologation : 28011**

**N° de la demande : 2010-3417**

**N° de document de l'ARLA : 2093045**

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le *insérer la date d'expiration du produit* et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **30 septembre 2012**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

### **Partie 10 VALEUR**

---

**CODO : 10.2.3.3**

**Titre : Efficacité : essais à petite échelle (champ, serre)**

**Précisions : Quatre essais d'efficacité sur l'oignon sec ont été présentés pour appuyer une allégation de lutte contre la brûlure de la feuille de l'oignon (*Botrytis squamosa* et *Botrytis cinerea*) sur les légumes-bulbes. Pour démontrer la validité d'une allégation concernant un groupe de cultures, il est nécessaire de procéder à des essais sur au moins trois cultures représentatives du groupe. Vous devez fournir des données résultant de deux essais de confirmation sur le poireau ou l'ail pour démontrer la validité de cette allégation.**

**CODO : 10.2.3.3**

**Titre : Efficacité : essais à petite échelle (champ, serre)**

**Précisions : Deux essais d'efficacité sur l'oignon sec ont été présentés pour appuyer l'allégation de lutte contre la pourriture du col (*Botrytis allii*) sur les légumes-bulbes. Pour démontrer la validité d'une allégation concernant un groupe de cultures, il est nécessaire de procéder à des essais sur au moins trois cultures représentatives du groupe. Vous devez fournir des données résultant de deux essais de confirmation sur le poireau ou l'ail pour établir la validité de cette allégation.**